

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

## **De l'influence des migrations internes sur la répartition des langues et des cultes en Suisse**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 45 (1904), p. 274-282

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1904\\_\\_45\\_\\_274\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__274_0)

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### DE L'INFLUENCE DES MIGRATIONS INTERNES SUR LA RÉPARTITION DES LANGUES ET DES CULTES EN SUISSE.

Dans une de nos précédentes études (2), nous avons déjà eu à nous occuper du développement de la population de la Suisse, à l'occasion du dernier dénombrement (1900). Nous étudierons aujourd'hui les conséquences de ce développement sur la répartition des langues et des cultes de la Confédération.

En Suisse, comme partout, le développement de la population profite surtout aux villes. En 1850, il n'y avait en Suisse que huit villes de plus de 10 000 âmes avec 176 000 habitants ou 7,33 p. 100 de la population totale; en 1900, ce chiffre est de dix-neuf avec 728 000 habitants ou 21,96 p. 100 du total. Dans l'espace d'un demi-siècle, la population de la Confédération helvétique s'est élevée de 2 390 000 à 3 315 000 habitants, soit un accroissement de 925 000 unités. Or, sur ce total, 672 000 ou 72,3 p. 100 reviennent aux seules villes de plus de 4 000 âmes, c'est-à-dire à la population urbaine.

Même lors de l'avant-dernier recensement (1888) on ne comptait, en Suisse, aucune ville de 100 000 âmes. Aujourd'hui, ce chiffre est dépassé par les trois agglomérations de Zurich avec 150 000 habitants, Bâle avec 109 000 et même Genève, à qui un dénombrement cantonal en 1903 assigne 112 000 âmes.

Avec le progrès de la population urbaine s'accuse la population non originaire du lieu de résidence. En 1850, cette catégorie de population ne comprenait que 858 000 unités; en 1880, ce total montait à 1 460 000 et, en 1900, à 2 064 000. La proportion à la population totale est passée ainsi successivement de 36,1 à 51,6 et à 62,2 p. 100. Ainsi plus nous avançons, plus s'affirme la mobilité de la population; de là des conséquences que nous examinerons au sujet de la composition de cette même population sous le double rapport linguistique et religieux.

---

(1) Précisément MM. Brisson, Le Bail et plusieurs de leurs collègues viennent de formuler une proposition de loi à laquelle se rallient la plupart des députés des ports, contenant des modifications qui seront demandées à la Chambre. Il sera donc prochainement intéressant de rechercher à l'aide de la statistique quelle sera la répercussion probable des charges nouvelles.

(2) *Journal de la Société de statistique de Paris*, juillet 1902.

## I. — LA RÉPARTITION DES LANGUES.

C'est seulement depuis 1880 que se fait le recensement individuel des ressortissants aux différents idiomes : auparavant on établissait simplement le nombre des ménages appartenant à telle ou telle langue. En 1880, le domaine de l'allemand comprenait 2 030 000 individus ; celui du français, 608 000 ; ceux de l'italien et du romanche, 162 000 et 38 000. En 1900, nous trouvons le romanche au même degré, à quelques unités près. La langue allemande compte aujourd'hui 2 320 000 ressortissants, soit un accroissement de 290 000 unités ou 14,2 p. 100 depuis 1880. Le français s'élève à 733 200 avec un bénéfice de 125 000 ou 20,5 p. 100 et le gain le plus sensible est pour l'italien qui compte maintenant plus de 222 000 ressortissants : il a accru son contingent de 61 000 unités ou de 38,1 p. 100. C'est donc l'italien qui a gagné le plus et son accroissement se produit surtout depuis 1888, car dans la période précédente 1880-1888, il avait subi une légère baisse. Nous allons d'abord étudier la répartition des différentes langues.

Nous ne dirons qu'un mot de la répartition géographique des langues en Suisse, car cela est un fait connu ; nous nous proposons plutôt d'insister sur leur accroissement comparé suivant les différentes régions. Le domaine du français à l'ouest comprend les cantons de Genève, de Vaud, de Neuchâtel, celui de Fribourg moins les deux districts du Lac (Morat) et de la Sense à l'est, voisins du canton de Berne ; enfin au nord, le Jura bernois (districts de Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes, Moutier, Courtelary et Neuveville) et au sud-est, la majeure partie du Valais, jusqu'à la hauteur de Sierre sur le Rhône. Le domaine linguistique du français avec ses 733 000 ressortissants équivaut à 22,12 p. 100 du total de la population fédérale. L'italien est exclusivement confiné au sud des Alpes ; il comprend tout le canton du Tessin et le district de Bernina, dans les Grisons sur le versant sud des Alpes Rhétiques ; cependant, il empiète sur le versant nord, dans le district de la Maloia, avec la haute vallée de l'Inn, où les noms de nombreuses localités sont italiens : Pontresina, Silvaplana, Stampa, etc. La population de langue italienne (222 000 âmes) forme 6,67 p. 100 de la population totale. Quant au romanche qui ne représente que 1,17 p. 100 de l'ensemble, il n'est parlé que dans les Grisons et seulement dans la haute vallée de l'Inn et celle du Rhin.

La langue allemande comprend donc tout le reste, soit la grande majorité de la population suisse.

Sur 15 cantons, 18 ont — absolument parlant — une majorité de langue allemande. L'allemand comprend, dans son domaine, tout le nord, l'est, le centre de la Suisse. A l'ouest, sa pointe extrême est formée par les districts de Bienne et Erlach, ce dernier au nord du lac de Neuchâtel. Au sud, l'allemand s'étend jusqu'aux Alpes Pennines, puisqu'il occupe la haute vallée du Rhône. Cette situation dans le Valais supérieur est très importante, car l'allemand s'interpose ainsi entre le domaine du français (Valais occidental) et celui de l'italien, à l'est et au sud des Alpes Pennines. Vers le sud-est, le domaine de l'allemand ne confine pas à l'italien : il en est séparé par le romanche dans les Grisons.

Comment le développement de la population a-t-il influé sur la répartition des langues ? Considérons d'abord le groupe des cantons de langue allemande. L'ensemble de ces cantons comptait, en 1880, 1 973 000 habitants ; il en compte aujourd'hui

d'hui 2 286 000 ; il absorbe, à lui seul, 62,6 p. 100 de l'accroissement de la Suisse depuis 1880. A cette époque, ce groupe comprenait une population de 85 000 individus de langue française, 12 000 de langue italienne et seulement 755 de langue romanche. La proportion des langues française et italienne était respectivement de 4,35 et de 0,61 p. 100 du total. En 1900, les ressortissants de ces deux langues s'élevèrent à 111 300 et 40 600 : leur proportion est actuellement de 4,88 et 1,80 p. 100 ; l'accroissement le plus sensible est donc surtout pour l'italien. Quant au romanche, son chiffre est encore faible sans doute (1 890 unités), mais il a plus que doublé en vingt ans. Le contingent principal du français est dans le canton de Berne, à cause du Jura bernois : il forme là un groupe de plus de 98 000 unités ; ailleurs le français ne compte que des groupes d'importance médiocre, 4 000 à Zurich, 2 700 à Bâle-Ville, 1 900 à Soleure ; partout ailleurs, il n'atteint pas un millier de ressortissants. L'italien ne dépasse le nombre de 10 000 que dans le canton de Zurich (11 080) : il n'y en avait même pas 1 400 en 1880. Ce fait seul indique l'extension de l'immigration italienne. Mais ce phénomène est sujet à des soubresauts suivant que les travaux publics ont, ou non, besoin de bras. Par exemple, en 1880, en raison des travaux du Saint-Gothard, la langue italienne comptait 5 300 ressortissants dans le canton d'Uri ; en 1888, il n'y en avait plus que 188. Inversement, dans le Valais, l'exécution du tunnel du Simplon a fait monter l'italien de 880 unités à 5 700 depuis 1888. Cependant, en 1900, on peut constater dans tous les cantons l'accroissement des individus de langue italienne.

Le groupe des cantons de langue française a aujourd'hui une population globale de 778 000 habitants : en 1880, elle était de 652 000. Sa proportion, dans l'augmentation de la Suisse depuis cette époque, a été de 25,2 p. 100. Dans cet ensemble, la population de langue allemande comptait pour 125 300 unités en 1880 et 129 600 en 1900 ; la proportion respective à la population totale était de 19,03 et 16,68 p. 100. Cette diminution relative s'explique aisément : la population de langue allemande a, dans son domaine, des foyers industriels qui la retiennent assez et la dispensent d'aller ailleurs : les émigrants vont autant que possible dans les cantons de langue similaire. Il y a, au contraire, moins de centres industriels dans les pays de langue française : les émigrants de cette langue vont donc plus facilement vers les cantons de langue allemande que les allemands vers les cantons français. Dans quatre cantons de langue française sur cinq, il y a bien une légère augmentation du contingent allemand, mais la baisse est forte à Neuchâtel (près de 30 p. 100). Dans le groupe français, la population de langue italienne, qui n'était que de 7 400 individus en 1880, passe à 29 600 en 1900, soit un gain de 300 p. 100. Cet accroissement est partout très sensible ; le plus gros contingent de cette langue est formé par le canton de Vaud avec plus de 11 000 ressortissants. Le canton de Genève vient ensuite, puis le Valais pour la raison que nous avons donnée plus haut. En somme, l'italien, qui ne comptait, en 1880, que 1,13 p. 100 dans le total du groupe français, y représente aujourd'hui 3,80 p. 100. Le romanche n'y compte même pas 300 représentants : ce qui s'explique par l'éloignement des cantons de langue française, le domaine romanche et le domaine français se trouvant aux deux extrémités de la Confédération.

Le domaine de l'italien ne comprend qu'un seul canton, le Tessin, mais il le comprend tout entier. En 1880, on ne comptait, dans ce canton, que 1 054 ressortissants de la langue allemande et 212 parlant le français. En 1900, le chiffre des Français

ne comprend encore que 400 personnes, à peine tandis qu'il y a plus de 3 300 Allemands, la plupart amenés par la ligne du Saint-Gothard. La majeure partie, en effet, de ces individus se trouve dans les deux districts de Bellinzona et Lugano. Dans ce dernier se rencontre aussi le plus grand nombre des Français. Le romanche ne compte même pas 100 ressortissants dans le Tessin.

Le canton des Grisons doit être considéré à part des groupes précédents, à cause de la diversité de son caractère linguistique. La majorité y est bien de langue allemande, mais seulement la majorité relative, 43 600 personnes sur un total de 93 800, en 1880, et 48 900 sur 104 500, en 1900, soit une proportion de 46 et 46,87 p. 100. Le romanche y a baissé de près de 1 300 unités (36 510 au lieu de 37 800 en 1880) par le fait de l'émigration, puisque nous venons de voir que son contingent avait augmenté dans les pays de langue allemande : sa proportion à la population totale a descendu de 39,8 à 34,9 p. 100. Par contre, l'italien a gagné plus que l'allemand, plus de 5 000 unités (17 900 au lieu de 12 800 en 1880) : il représente aujourd'hui 17,2 au lieu de 13,6 p. 100 du total. Quant au français, il ne compte guère plus de 500 ressortissants dans les Grisons, en majeure partie dans le district de l'Ober-Landquart, où est le sanatorium de Davos. Dans ce canton, les trois idiomes ont une répartition géographique assez nette : l'allemand domine dans cinq districts sur quatorze, ceux de Heinzenberg, Hinterrhein, les deux Landquart et la Plessur ; c'est le centre et l'est du canton : ce groupe renferme à lui seul 40 700 personnes de langue allemande, soit 83,8 p. 100 de la population de cette langue dans les Grisons ; le romanche et l'italien n'y sont que pour 15,4 et 13,1 p. 100 de leur total. Le romanche domine dans six districts ; trois sont au nord-ouest : Vorderrhein, Glenner, Im-Boden, et trois au sud-est : Albula, Inn et Münsterthal ; il est remarquable que le groupe allemand s'insinue entre les deux groupes romanches. La poussée de la langue allemande suit exactement la route qui conduit aux cols du Splügen et San Bernardino, une des grandes voies de l'Allemagne du Sud vers l'Italie. Ces six districts renferment 76,5 p. 100 de la population romanche des Grisons. L'italien comprend la presque totalité des districts de Bernina et de Moesa au sud des Alpes, sur le versant des cols de Bernina et de San Bernardino : la langue italienne y domine exclusivement. Elle a la majorité mais relative (2 860 unités) dans le district de la Maloïa, où elle est presque égalée par le romanche (2 690) ; l'allemand compte 1 410 unités. C'est le district où les trois idiomes se mêlent le plus.

Dans ce district, le rapport de l'italien, du romanche, de l'allemand à la population totale est de 40, 37, 23 p. 100 ; elle était, en 1880, de 35,4, 43 et 21, 6 p. 100. L'italien a donc enlevé au romanche la majorité. Ceci est un phénomène linguistique qui peut avoir d'importantes conséquences, car qui sait si l'italien n'arrivera pas à faire reculer ou à absorber cette langue néo-latine qui a persisté dans les Grisons ?

Mais l'examen des cantons ne donne pas une idée suffisante du mouvement comparé des langues suivant les différents groupes linguistiques. Il faut, pour plus de clarté, considérer des unités plus petites, telles que les districts : districts de langue allemande, française, etc. La langue allemande forme la majorité dans 122 districts sur un total de 187. Ce groupe avait en 1880 une population de 2 016 000 habitants ; elle s'élève à 2 276 000 aujourd'hui. Dans cet ensemble, on comptait, en 1880, 14 600 sujets de langue française et 24 800 de langue italienne. En 1900, les chiffres sont 33 900 pour le français et 47 600 pour l'italien, soit une proportion

de 1,5 et 2,1 p. 100 au lieu de 0,73 et 1,2. En 1880, les districts de langue française (au nombre de 47) avaient, au total, 685 000 âmes; ils en comptent aujourd'hui 816 000; la population de langue française et italienne s'y élève respectivement à 89 000 et 27 600, soit 10,9 et 3,4 p. 100 au lieu de 91 400 et 7 630 en 1880, soit 13,4 et 1,12 p. 100. Ainsi donc, la langue allemande est en baisse dans le groupe français, alors que le français progresse dans le groupe allemand. C'est la confirmation du phénomène constaté dans les cantons, savoir que la région française attire moins d'immigrants de langue allemande que le groupe allemand n'attire de Français. Le nombre absolument supérieur des Allemands dans le groupe français ne doit pas nous faire illusion. Dans ce groupe, la langue allemande est à l'état originaire, parlée anciennement dans un certain nombre de communes; au contraire, dans le groupe allemand, le français est à l'état adventice; il provient surtout d'immigrés. D'un côté, l'allemand correspond à une localisation géographique; de l'autre, le français est à l'état purement sporadique. La moyenne de la population allemande dans le groupe français est de près de 100 unités par commune, tandis que la moyenne de la population française est à peine de 20 par commune dans le groupe de langue allemande.

Nous saisissons encore mieux cette différence entre les deux groupes linguistiques, si nous examinons séparément les districts plutôt urbains, ceux, par exemple, qui renferment les villes de 15 000 âmes. Dans le groupe français, ces districts ont une population globale de 231 000 habitants: la population allemande y compte pour 32 800 unités et les Italiens pour 13 300, soit une proportion de 13,4 et 5,8 p. 100. Dans le groupe allemand, le total des districts urbains est de 575 000 habitants; le total des individus de langue française y est de 18 000 et celui des Italiens de 14 100: c'est un taux de 3,14 et 2,6 p. 100. La langue française est donc moins

**Tableau de la distribution des langues en Suisse, par canton, en 1880 et en 1900.**

CANTONS.	HABITANTS DE LANGUE ALLEMANDE.		HABITANTS DE LANGUE FRANÇAISE.		HABITANTS DE LANGUE ITALIENNE.		HABITANTS DE LANGUE ROMANCHE.	
	1880.	1900.	1880.	1900.	1880.	1900.	1880.	1900.
	Zurich . . . . .	313 760	414 105	1 470	4 020	1 386	11 080	150
Berne . . . . .	452 040	484 540	78 640	98 132	1 060	7 375	36	128
Lucerne . . . . .	134 150	143 650	302	781	295	2 302	5	64
Uri . . . . .	18 020	18 706	282	25	5 313	920	23	35
Schwyz . . . . .	49 630	53 970	146	305	1 377	1 080	63	78
Unterwalden . . . . .	27 120	27 690	32	53	187	552	5	16
Glaris . . . . .	34 000	31 740	27	55	124	370	58	115
Zug . . . . .	22 590	24 145	120	163	220	845	30	15
Fribourg . . . . .	35 700	48 760	79 310	87 540	324	1 640	10	17
Soleure . . . . .	79 510	97 990	765	1 920	90	858	3	14
Bâle-Ville . . . . .	62 610	107 200	1 900	2 740	307	2 360	31	102
Bâle-Campagne . . . . .	58 930	66 580	218	598	72	1 470	6	7
Schaffhouse . . . . .	38 120	40 390	150	272	39	889	4	16
Appenzell (Extérieur). . . . .	51 742	54 660	47	86	125	580	22	37
Appenzell (Intérieur). . . . .	12 820	13 400	2	4	16	78	2	7
Saint-Gall . . . . .	208 720	241 120	376	702	960	5 427	240	418
Grisons . . . . .	43 661	48 917	115	535	12 976	17 880	37 794	36 508
Argovie . . . . .	197 860	203 268	366	826	300	2 468	45	42
Thurgovie . . . . .	99 030	111 070	205	365	237	1 920	33	72
Tessin . . . . .	1 054	3 340	212	397	129 410	134 110	39	97
Vaud . . . . .	21 690	25 135	212 164	244 534	2 518	11 031	39	106
Valais . . . . .	31 960	34 300	67 214	74 247	1 028	5 696	3	13
Neuchâtel . . . . .	24 490	17 610	77 525	104 860	1 346	3 687	15	42
Genève . . . . .	11 500	13 766	86 414	110 058	2 200	7 300	50	111
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>2 030 770</b>	<b>2 319 102</b>	<b>608 002</b>	<b>733 218</b>	<b>161 920</b>	<b>222 239</b>	<b>38 706</b>	<b>38 677</b>

représentée dans le groupe allemand que l'allemand dans le groupe français. Mais le français progresse dans le groupe allemand (de 8 450 à 18 060) ou de 90,4 p. 100; tandis que, dans les districts français, l'allemand baisse de 36 800 à 32 800 ou de 10,9 p. 100. L'italien seul est en progrès dans les deux groupes; mais encore plus dans le groupe allemand où il monte de 1 850 à 14 120 unités que dans le groupe français, où il passe de 3 500 à 13 300. Nous constatons donc une fois de plus et d'une façon manifeste l'attraction plus grande exercée sur les émigrants par le groupe de langue allemande et par conséquent l'accroissement dans ce groupe des minorités linguistiques.

## II. — LA RÉPARTITION DES CULTES.

Nous ne nous occuperons ici que des deux grandes confessions de la Confédération, catholique et protestante, les Israélites n'étant au nombre que de 12 500 (soit 0,37 p. 100 du total), presque exclusivement répartis dans les principales villes. Quelle a d'abord été la progression proportionnelle des deux religions? Si nous considérons les trois dates de 1850, 1870 et 1900, la population protestante passe successivement de 1 418 000 à 1 566 000 et à 1 918 000 individus; la population catholique, de 972 000 à 1 084 000 et à 1 383 000. C'est donc pour les protestants une proportion de 59,3, 58,7 et de 57,8 p. 100 à la population totale; pour les catholiques, la proportion de 40,6 p. 100 en 1850 demeure la même, non seulement en 1870, mais jusqu'en 1888, mais elle s'élève, en 1900, à 41,8 p. 100, brusque hausse due à l'immigration d'étrangers catholiques, Italiens et Allemands du Sud, notamment.

Les migrations internes s'accusant à l'époque contemporaine ont pour conséquence de mélanger de plus en plus les confessions; en d'autres termes, de fortifier partout les minorités. Cela est visible d'après les tableaux que nous avons dressés ci-dessous, de la répartition des minorités religieuses dans les cantons catholiques et protestants de la Suisse.

**Population protestante dans les cantons de majorité catholique en 1850, 1870 et 1900.**

Cantons.	Population protestante totale.			Proportion à la population totale des cantons (p. 100).		
	1850.	1870.	1900.	1850.	1870.	1890.
Lucerne. . . . .	1 563	3 823	12 425	1,2	2,9	8,5
Uri. . . . .	12	80	764	0,1	0,5	3,8
Schwyz. . . . .	155	647	1 872	0,4	1,4	3,4
Unterwalden . . . . .	28	424	430	0,1	1,6	1,6
Zug. . . . .	125	878	1 800	0,7	4,2	7,8
Fribourg. . . . .	12 133	16 820	19 140	12,1	15,2	15,0
Soleure. . . . .	8 100	12 450	31 170	11,6	16,7	31,0
Appenzell (Intérieur). .	42	188	830	0,4	1,6	6,2
Saint-Gall. . . . .	64 190	74 570	99 220	37,9	39,0	39,7
Tessin. . . . .	50	194	2 385		0,2	1,6
Valais. . . . .	462	900	1 684	0,6	0,9	1,5
Genève. . . . .	34 210	43 640	62 540	53,3	46,8	47,0
<b>Totaux et moyennes.</b>	<b>121 070</b>	<b>154 614</b>	<b>234 260</b>	<b>14,38</b>	<b>16,53</b>	<b>20,3</b>

**Population catholique dans les cantons de majorité protestante en 1850, 1870 et 1900.**

Cantons.	Population catholique totale.			Proportion a la population totale des cantons (p. 100).		
	1850.	1870.	1900.	1850.	1870.	1890.
Zurich . . . . .	6 690	17 940	81 420	2,7	6,3	18,8
Berne . . . . .	54 045	66 015	81 160	11,8	13,0	13,3
Glaris . . . . .	3 935	6 890	8 000	13,0	19,6	24,6
Bâle-Ville . . . . .	5 508	12 300	36 990	18,5	25,8	33,0
Bâle-Campagne . . . . .	9 052	10 245	15 780	18,9	18,9	23,2
Schaffhouse . . . . .	1 410	3 050	7 240	4,0	8,1	17,3
Appenzell (Extérieur). . . . .	875	2 360	5 500	2,0	4,8	10,0
Grisons . . . . .	38 040	39 845	49 580	42,3	43,4	47,6
Argovie . . . . .	91 095	89 180	91 050	45,6	44,8	44,0
Thurgovie . . . . .	21 920	23 455	35 940	24,7	25,1	31,8
Vaud . . . . .	6 960	17 590	38 100	3,5	7,6	13,5
Neuchâtel . . . . .	5 570	11 350	17 780	7,9	11,7	14,2
Totaux et moyennes . . . . .	245 100	300 220	468 540	15,91	17,65	21,70

Ainsi, sauf de rares exceptions, la proportion des minorités confessionnelles a partout augmenté et à peu près de même manière : l'accroissement des minorités protestante et catholique est respectivement de 93,40 et 91,02 p. 100 depuis 1850, et leur rapport au total de la population des deux groupes a eu une augmentation presque identique : de 14,38 à 20,30 p. 100 pour les protestants, de 15,91 à 21,70 pour les catholiques. Sauf dans le canton d'Argovie pour les catholiques, dans celui de Fribourg pour les protestants (et ceci pour la période 1870-1900), l'accroissement des minorités est universel. Il est particulièrement sensible pour les catholiques dans les cantons de Zurich, de Bâle-Ville et de Schaffhouse; pour les protestants, dans les cantons de Lucerne et surtout de Soleure. Même, dans le canton de Genève, la minorité catholique est devenue majorité en 1870 et depuis l'est demeurée. Pareil fait se produirait dans les Grisons si l'accroissement de la minorité catholique suivait la même marche, à l'avenir, que depuis 1870. En outre, il faut observer que les minorités catholiques sont en proportion plus forte que les minorités protestantes. Sur les douze cantons de minorité catholique, celle-ci dépasse 20 p. 100 dans six cantons, ceux de Glaris, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, les Grisons, Argovie, Thurgovie; elle n'est inférieure à 10 p. 100 dans aucun canton. Au contraire, sur les douze cantons de minorité protestante (nous ne distinguons pas les deux parties de l'Unterwalden), le rapport de 20 p. 100 n'est dépassé que dans trois, ceux de Soleure, Saint-Gall et Genève. Dans huit cantons, il est au-dessous de 10 p. 100 et même au-dessous de 5 p. 100 dans cinq : Uri, Schwyz, Unterwalden, le Tessin et le Valais. Cela tient à ce que les régions protestantes renferment en majeure partie les centres industriels et provoquent ainsi davantage l'immigration.

Par exemple, le total des habitants nés hors de leur canton de résidence (Suisses et étrangers réunis) était, en 1860, de 290 000 seulement, dont 182 000 ou 62,7 p. 100 appartenaient aux cantons protestants. Aujourd'hui, la population de cette catégorie monte à 1 005 000 habitants; c'est donc un accroissement de 715 000 unités : sur ce chiffre, 480 000 reviennent au groupe protestant, ou 67 p. 100. Sur le total de la population née hors du canton de résidence (1 005 000), les cantons

protestants en renferment 660 000 ou 65,6 p. 100. Les cantons de majorité catholique n'en comptent que 345 000 ou 34,4 p. 100. Cependant, la proportion par rapport à la population globale de chaque groupe est à peu près la même : 30,6 p. 100 dans les cantons protestants et 29 p. 100 dans les cantons catholiques, et, en effet, nous venons de voir que, dans les deux groupes, l'accroissement proportionnel des minorités était, à peu près, identique.

Mais ici, comme pour la répartition des langues, il convient d'examiner des unités plus petites que les cantons, c'est-à-dire le groupe des districts de majorité protestante et celui des districts de majorité catholique.

Le groupe de majorité protestante comprend 106 districts sur le total de 187. Sa population globale est de 2 175 000 habitants, soit près des deux tiers (exactement : 65,46 p. 100) du total de la Confédération. Dans ce groupe, il y a 378 000 catholiques, soit 17,40 p. 100 de la population globale. Le groupe de majorité catholique, de son côté, renferme 81 districts avec une population de 1 140 000 habitants (34,54 p. 100 du total de la Suisse). Dans ce groupe, la minorité protestante compte 137 000 individus, ou 12,05 p. 100 seulement. La minorité religieuse est donc plus élevée dans les pays protestants que dans les districts catholiques; en d'autres termes, les catholiques sont plus attirés que les autres hors de leur groupe originaire et cela toujours par la présence de centres industriels plus nombreux dans la région protestante. Tout à l'heure, nous démontrions ce phénomène en établissant que les cantons protestants renfermaient la majeure partie des individus nés hors des cantons de résidence et des étrangers. On peut faire la même remarque, et cette fois de manière plus probante, pour les groupes de districts.

Nous avons dit plus haut que ces deux catégories d'habitants comptaient, au total, 1 005 000 unités. Sur ce chiffre, les districts de majorité protestante en possèdent 727 000, soit 72,40 p. 100. On n'en compte que 278 000 dans le groupe de majorité catholique ou 27,6 p. 100. Quant à leur proportion à la population totale, elle est de 33,23 p. 100 dans le groupe protestant et de 24,36 p. 100 dans le groupe catholique. La population catholique a donc un caractère plus sporadique que la population protestante et cette dispersion s'accroît à l'époque contemporaine. Le protestantisme, en dehors de son groupe, ne compte que 7,11 p. 100 de ses adhérents dans les districts catholiques; au contraire, la proportion des catholiques dans les districts protestants est de 35,71 p. 100 du total de la population catholique de la Suisse. En d'autres termes, pour 1 protestant habitant le groupe de majorité catholique, il y a 5 catholiques dans le groupe de majorité protestante. En 1870, les districts catholiques comptaient 112 000 protestants sur une population totale de 1 045 000 habitants ou 10,7 p. 100; en 1900, les protestants ne sont encore que 137 000 ou 12,05 p. 100 : ils n'ont gagné que 25 000 unités ou 22,3 p. 100. Au contraire, dans les districts protestants, la population catholique passe de 154 000 à 378 000, soit un accroissement de 224 000 unités ou 145 p. 100, c'est-à-dire que, pour 1 habitant de religion protestante gagné par le groupe catholique, le groupe protestant a gagné 9 habitants de religion catholique.

Ce phénomène nous apparaîtra encore d'une manière plus visible, si, comme nous l'avons fait pour la répartition des langues, nous considérons à part les districts qui renferment les principales villes de la Suisse. Examinons donc les districts qui possèdent des agglomérations de plus de 15 000 âmes. Les districts de majorité catholique, Lucerne, Fribourg, Genève (ville et rive droite) avaient, en 1870, une popula-

tion globale de 138 000 habitants; en 1900, elle monte à 203 000. C'est un progrès de 47 p. 100. Les districts avec ville de 15 000 habitants, de majorité protestante, sont au nombre de neuf: Zurich, Berne, Bienne, Bâle, Lausanne, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Schaffhouse et Winterthur. Leur population totale, qui était de 332 000 en 1870, s'élève, en 1900, à 642 000, soit un progrès de 93 p. 100. Dans les districts urbains catholiques, la minorité protestante passé de 42 730 à 64 450 unités, de 1870 à 1900; c'est une augmentation de 21 720 unités ou de 50,8 p. 100. Dans les huit districts urbains de majorité protestante, le total des catholiques était de 46 360 en 1870; il atteint le chiffre de 148 900 aujourd'hui. Il augmente donc de plus de 142 000 unités ou de plus de 306 p. 100.

Dans les districts de majorité catholique, l'accroissement protestant est surtout très sensible à Lucerne, où les protestants passent de 1 690 en 1870 à 6 830 aujourd'hui. Dans les districts de majorité protestante, les catholiques augmentent beaucoup à Saint-Gall, Lausanne, Bienne, Bâle (ils passent, dans cette ville, de 12 300 à 37 000), surtout à Zurich, où la population catholique est aujourd'hui de près de 50 000 au lieu de 10 000 à peine il y a trente ans.

L'ensemble de tous ces districts, catholiques et protestants, compte un total de 418 000 habitants nés hors de leur canton de résidence; sur ce chiffre, 313 000 reviennent aux districts de majorité protestante, soit 74,8 p. 100.

Le recensement municipal de Genève en 1903 nous démontrera, en dernière analyse, comment l'immigration agit sur la répartition des confessions religieuses. En 1888, Genève et les communes suburbaines de Plainpalais, Eaux-Vives, Carouge et Petit-Saconnex avaient une population globale de 81 400 habitants; on y comptait 43 300 protestants et 36 100 catholiques, soit une population respective de 53,2 et 44,3 p. 100 du total. En 1903, la population totale est de 111 200 habitants: les protestants comptent pour 52 800 unités ou 47,4 p. 100, tandis que les catholiques en comptent 58 300 ou 52,7 p. 100. La majorité confessionnelle est donc devenue catholique. Mais, dans le même temps, le nombre des étrangers s'élève de 25 000 à 45 000 unités: or, tandis que, dans la population suisse d'origine, les catholiques ne sont que 19 700 sur un total de 66 200 ou à peine 30 p. 100, ils sont 38 600 sur 45 000 parmi la population étrangère, soit une proportion de 85,7 p. 100. Il n'est pas d'argument qui prouve mieux l'influence décisive de l'immigration sur la répartition des cultes. Il est donc vraisemblable, sinon certain, que plus les mouvements migratoires s'accroîtront, plus s'accroîtront les minorités confessionnelles, surtout, pour les raisons que nous avons dites plus haut, les minorités catholiques.

Paul MEURIOT.

---